



Extrait du site : Ville De Port Saint Louis du Rhône

<http://portsaintlouis.fr/espace-du-citoyen>

Espace du Citoyen

- Mairie - Services Municipaux -

espace
du Citoyen

Date de mise en ligne : mardi 9 décembre 2014

Copyright © Ville De Port Saint Louis du Rhône - Tous droits réservés

ESPACE
du Citoyen



Pour un meilleur accès au droit,
des permanences accessibles à tous,
gratuites et confidentielles



PDF : Dépliant de l'espace du citoyen

L'espace du citoyen met à votre disposition un centre de ressources. Un certain nombre de documents sont disponibles. Des ouvrages et Cd-roms peuvent être consultés sur place, permettant de trouver des informations sur le droit, la justice, etc. Il accueille en outre des expositions thématiques temporaires sur les droits de l'enfant, la prévention..., développe des actions d'éducation à la citoyenneté en direction des enfants et des jeunes : divers supports éducatifs sont disponibles sur différentes thématiques comme la citoyenneté, la dyslexie, la maltraitance, la nutrition, la sécurité routière, la toxicomanie...

C'est enfin un lieu relais permettant de diffuser des informations en liaison avec la vie de la cité. Il est en relation avec de nombreux partenaires associatifs et institutionnels (sous-préfecture, Direction du travail, Délégation au droit des femmes...).

Les consultations juridiques

Tous les 2e et 4e lundis de 14 h à 17 h sur rendez-vous (pas de permanence pendant les vacances de Noël, de Pâques et d'été)

Ces consultations sont mises en place par le Conseil départemental de l'accès au droit des Bouches-du-Rhône (CDAD 13) et sont assurées par différents avocats du barreau de Tarascon qui apportent une première réponse à tout problème d'ordre juridique.

Le conciliateur de justice

Tous les 1er lundis de 14 h à 17 h sur rendez-vous

Il peut être saisi dans tout conflit entre particuliers relevant du droit privé à l'exception des affaires relevant du droit de la famille. Son rôle est de parvenir à un accord des parties en litige avant tout engagement d'une procédure judiciaire.

La médiation familiale avec la Caisse d'allocations familiales

Tous les 2e mercredis de 9 h à 12 h sur rendez-vous

Elle permet d'aborder tous les sujets conflictuels de la famille comme la séparation, le divorce, la succession, les relations parents-enfants, petits-enfants, adolescents et fratrie. Le rôle du médiateur familial est d'accompagner en toute impartialité les parties afin de trouver des solutions équitables et satisfaisantes pour chacune d'entre elles.

L'aide aux victimes avec l'Association « Apers »

Tous les 3e lundis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h sur rendez-vous

L'Apers s'adresse aux victimes d'infractions pénales en leur offrant un soutien psychologique ou administratif avec une information sur leurs droits (constitution de dossiers d'indemnisation...).

Uniquement sur convocation judiciaire

Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) antenne d'Arles. Service pénitencier d'insertion et de probation (SPIP) de Tarascon.

Le Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) et le Point d'appui des étrangers

Tous les 1er et 3e lundis de 10 h à 11 h

Le **CIDFF** informe les habitants sur leurs droits et apporte une écoute personnalisée facilitant la résolution des problèmes rencontrés dans les domaines du droit de la famille, du droit du travail, du logement, de la fiscalité ou de la consommation. Partenaire du réseau départemental des violences conjugales, accueil et accompagnement des victimes.

Le Point d'appui des étrangers offre une information juridique et un suivi sur toutes les questions relatives à la nationalité, à l'entrée et au séjour des étrangers.

Écrivain public avec l'Association « Améli »

Tous les 2e et 4e mercredis de 14 h à 16 h sur rendez-vous

L'écrivain public a pour rôle d'accueillir dans un cadre confidentiel les personnes en difficultés afin de les aider à lire, comprendre un document écrit et élaborer tout courrier d'ordre administratif.

La Maison d'accueil d'Arles

Tous les 1er et 2e mercredis de 14 h à 17 h

Elle accompagne et suit les personnes bénéficiant de mesures ASELL (Accompagnement socio-éducatif lié au logement). Ces mesures s'adressent aux familles éprouvant des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Le Comité local pour le logement autonome des jeunes

*Tous les 1er et 3e mercredis de 14 h à 17 h
sur rendez-vous au 04 42 55 13 77*

Le **CLLAJ** informe et accompagne tous les jeunes de 18 à 30 ans qui souhaitent accéder à un logement (aide dans la recherche, suivi dans le logement...)

L'habitat

Apporter une aide concernant les problèmes liés à l'habitat pour les locataires dans le secteur social (logement HLM) ou privatif, les accédants à la propriété et les copropriétaires.

Anciens combattants et victimes de guerre

Tous les mercredis de 14 h 30 à 16 h 30

L'Association s'adresse aux anciens combattants et à leurs veuves pour les aider à établir la carte du combattant ou le dossier de demande de retraite.

La Fédération nationale des anciens combattants Algérie-Maroc-Tunisie

Tous les 2e et 4e jeudis de 14 h à 16 h

La **FNACA** s'adresse aux anciens combattants pour les aider à faire leur carte de combattant ou leur dossier de demande de retraite.

Médiation sociale avec Espace Médiation

Tous les 1er et 3eme jeudis du mois de 9h00 à 16h30 sur rendez-vous

Cette permanence gratuite est assurée par une médiatrice ; elle accueille les personnes qui rencontrent des problèmes de voisinage, d'incivilités et propose la mise en place d'une médiation entre les parties concernées pour résoudre les difficultés.

Espace Médiation par son intervention a pour but de prévenir les conflits futurs avec des actions de prévention et de sensibilisation des habitants à la gestion des conflits.

Consommation Logement et Cadre de Vie

Cette permanence gratuite de la CLCV a lieu tous les 2emes et 4eme lundis du mois de 10h à 11h30

Elle offre conseils et assistance auprès du public sur toutes les questions liées au logement et à la consommation.

POINT ACCÈS INTERNET

Il permet aux personnes ne disposant pas d'outils informatiques d'effectuer toutes les démarches administratives en ligne.

Gratuit et accessible les jours d'ouverture de l'Espace du Citoyen

Post-scriptum :

ESPACE DU CITOYEN

39, avenue du Port

13230 Port-Saint-Louis-du-Rhône

Téléphone : 04 42 86 37 97

Télécopie : 04 90 59 48 52

espaceducitoyen@portsaintlouis.fr

accueil :

du lundi au mercredi de 9 h à 12 h et tous les jours de permanences